

Lausanne, le 13 octobre 2025

Communiqué de presse

Sécurité

La Municipalité abandonne la Riponne à l'ECS

En avril 2023, lors de l'annonce de l'ouverture d'une antenne de l'espace de consommation sécurisé, le PLR Lausanne tirait déjà la sonnette d'alarme face à l'implantation d'un nouvel ECS au nord de la Riponne. Il demandait alors la consultation des commerçants, restaurateurs, habitants et usagers du quartier. Deux ans plus tard, ces mêmes acteurs dénoncent une situation devenue intenable — dans un silence assourdissant de la Municipalité de gauche.

Depuis mai 2023, le PLR Lausanne n'a cessé d'alerter la Municipalité. Les chiffres communiqués par la Municipale en charge du dossier, Mme **Émilie Moeschler**, sur demande du PLR sont pourtant clairs : l'ouverture de l'antenne de l'ECS, sans critères d'accessibilité, a engendré un appel d'air que l'inaction de la Municipalité ne fait que d'amplifier.

Le désarroi exprimé ce jour par des commerçants et restaurateurs qui craignent pour leur survie démontre et confirme ce que nous disions déjà en 2023 : le dispositif imposé par la Municipalité — sans l'aval du Conseil communal — est un échec.

L'appel d'air engrangé nuit à la fois au bon fonctionnement du dispositif sous l'angle de la réduction des risques, qu'au travail de la police et de l'ensemble de la chaîne pénale, déjà sous pression. Pire encore, il met en péril des commerces qui tente de maintenir un minimum de vie dans un lieu devenu sinistre.

Le PLR exige que la Municipalité donne enfin suite à sa demande, acceptée par le Conseil communal en mars dernier, de mettre en œuvre des critères pour réserver l'accès à l'ECS aux personnes lausannoises. Le rapport-préavis, promis depuis des mois par la Municipale **Émilie Moeschler**, doit être présenté au Conseil communal dans meilleurs délais. Le PLR Lausanne sollicitera son traitement en urgence.

Il est effarant de constater que pendant que la Municipalité tergiverse, la Ville de Zurich agit en ouvrant un centre provisoire de « consommation et de répartition des consommateurs » de sorte à pouvoir expulser les consommateurs non-zurichois de l'espace public¹. C'est la preuve qu'une volonté politique permet de reprendre le contrôle.

Le PLR attend de la Municipalité qu'elle mesure l'urgence de la situation. En sus des critères d'accessibilité, la question du maintien de l'antenne à son emplacement actuel doit aussi se poser.

Contacts :

Mathilde Maillard, conseillère communale, présidente du PLRL, 079 699 23 11

Marlène Bérard, cheffe du groupe PLRL, 078 710 44 43

Benjamin Meuwly, secrétaire général du PLRL, 078 721 35 09

¹ RTS, <https://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/2025/article/zurich-ouvre-un-lieu-de-consommation-pour-toxicomanes-non-residents-29000395.html> (consulté le 13 octobre 2025)